



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 13/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 43 / 2022
 Séance du 19 / 12 / 2022**

Le 19 décembre 2022 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 13 décembre 2022 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie de Lanarvily, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélien	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		Représenté par Sandrine ABGRALL
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		X	
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Ressources Humaines : création de 2 postes permanents F/H au 01/02/2023

1) Proposition de création de poste de directeur du pôle cohésion sociale F/H

Le bureau communautaire est informé de la vacance de poste de directeur général adjoint au 9 janvier 2023 suite à une mutation vers une autre collectivité. Le processus de recrutement est lancé.

Cette vacance conduit à faire évoluer l'organisation des services et à créer un poste supplémentaire de directeur du pôle cohésion sociale services à la population.

- Missions du DGA : binôme avec le directeur général des services, membre du Codir, direction du pôle ressources, pilotage des assemblées, lien avec l'office de tourisme.
Le poste de DGA existe au tableau des emplois.
- Missions du **directeur du pôle cohésion sociale** : membre du codir, direction du pôle cohésion sociale.
Ce poste n'existe pas au tableau des emplois, il est donc proposé au bureau communautaire de le créer.

2) Proposition de création de responsable du service communication F/H

Afin de renforcer le service communication, il est proposé de créer un poste de **responsable de service**.

Au vu de cet exposé,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

❖ **Créations de postes permanents** :

- Directeur du pôle de cohésion sociale : emploi à temps complet à compter du 1^{er} février 2023
Cadre d'emploi mini : rédacteur (B) et maxi : attaché principal (A)
- Responsable service communication : emploi à temps complet à compter du 1^{er} février 2023
Cadre d'emploi mini : rédacteur (B) et maxi : attaché principal (A)

Ces deux postes sont ouverts aux fonctionnaires, relevant des cadres d'emplois indiqués ci-dessus. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel. Le traitement est calculé par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois susvisés.

Décision : Adoption à l'unanimité pour la création des 2 postes

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 13/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 44 / 2022
 Séance du 19 / 12 / 2022**

Le 19 décembre 2022 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 13 décembre 2022 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie de Lanarvily, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		Représenté par Sandrine ABGRALL
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		X	
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Ressources Humaines : création de poste au service eau/assainissement F/H au 01/04/2023

Un poste non permanent de chargé d'études des investissements en eau et assainissement a été créé en 2021 (délibération Bureau BC/18/2021) pour une durée de 18 mois. Il vient à terme le 31 mars 2023.

Ce poste s'inscrivait dans le dispositif de volontariat territorial en administration (subvention de 15 000€ de l'Etat).

Objectif de ce poste : atteindre la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement et suivre le plan pluriannuel d'investissement assainissement et eau potable. Il sera chargé également du déploiement d'outils métier et SIG (en lien avec le technicien SIG).

La régie eau assainissement étant gérée en Service Public Industriel et Commercial, le personnel est recruté sous contrat de droit privé soumis aux dispositions du Code du travail.

Il est proposé de :

- créer un emploi de chargé d'études investissements en eau et assainissement, à temps complet, sous contrat de droit privé soumis au code du travail, à compter du 1^{er} avril 2023
- modifier le tableau des emplois permanents
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
 Claudie BALCON

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le **20/12/2022**

ID : 029-242900793-20221219-BC442022-DE



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 13/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 45 / 2022
 Séance du 19 / 12 / 2022**

Le 19 décembre 2022 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 13 décembre 2022 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie de Lanarvily, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélien	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		Représenté par Sandrine ABGRALL
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		X	
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Ressources Humaines : création de poste à l'abattoir F/H au 01/01/2023

L'équipe est composée de 5,5 ETP :

- un responsable de service en CDI droit privé
- deux abatteurs à temps complet en CDI de droit privé
- trois abatteurs intérimaires représentant 2,5 ETP.

Il est proposé de pérenniser un poste d'abatteur à compter de janvier 2023 en CDI de droit privé. L'effectif restera constant à 5,5 ETP.

Le service de l'abattoir étant géré en Service Public Industriel et Commercial, le personnel est recruté sous contrat de droit privé soumis aux dispositions du Code du travail.

Il est proposé de :

- créer un emploi d'abatteur, à temps complet, sous contrat de droit privé soumis au code du travail, à compter du 1^{er} janvier 2023
- modifier le tableau des emplois permanents
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
 Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 13/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 46 / 2022
 Séance du 19 / 12 / 2022**

Le 19 décembre 2022 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 13 décembre 2022 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie de Lanarvily, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélié	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		Représenté par Sandrine ABGRALL
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		X	
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		X	

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

**DETR 2023 : demande de subvention à l'Etat
 pour le renouvellement du réseau eau potable de Kernilis**

La CLCL souhaite solliciter un soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour une opération de renouvellement du réseau de transport et de distribution principal d'eau potable sur la commune de Kernilis.

Cette opération d'investissement est prioritaire. En effet, une étude patrimoniale de 2018 préconise le renouvellement de cette canalisation amiante ciment. Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle subit plusieurs casses.

Cette canalisation assure la distribution d'eau potable depuis le réservoir jusqu'au bourg de Kernilis. Elle dessert en sus en eau potable des deux communes voisines de Lanarvily et Loc-Brévalaire.

Ainsi, doivent être installées une nouvelle canalisation principale et des canalisations annexes. Les branchements des usagers devront être repris sur la nouvelle conduite.

Après consultation des entreprises, les travaux se dérouleront de mai à juillet 2023.

Plan de financement :

DEPENSES : en Euros HT

Frais de maîtrise d'œuvre	6 000,00
Etudes préliminaires (levés topographique, amiante HAP, etc.)	7 850,00
Travaux de renouvellement de la canalisation	338 225,00
Essais de pression et compactages	2 309,00
TOTAL DEPENSES	354 384,00

RESSOURCES en Euros HT :

Etat DETR	177 192,00
CLCL budget assainissement	177 192,00
TOTAL RESSOURCES	354 384,00

La CLCL sollicite une subvention DETR à hauteur de 177 192 € soit 50% des dépenses.

L'accord du Bureau est demandé pour solliciter une demande de subvention DETR auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération présentée ci-avant.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
Claudie BALCON